Extrait des Minuttes du Directoire du District de Compiègne.

Département de l'Oise.
District de Compiègne.

Effets Mobiliers nationaux
a vendre. 96.e 1.er

On fait observer qu'en exécution des articles 5 et 6 du Titre 2 de la loi du 5 nov. 1790 il sera procédé le lundi 5 décembre 1791, dix heures du Matin, dans la salle du District de Compiègne par devant les Membres du Directoire aux lus offrants et derniers Micherissement a l'extinction et a l'adjudication des Effets ci après désignés

1.° un orgue de huit pieds a trois claviers avec pédales et echo sans positif dépend.t ci dev.t des Jacobins de Compiègne.

2.° un Orgue de huit pieds avec Tirasses dépend.t ci dev.t des Cordeliers de Compiègne

3.° un petit orgue de quatre pieds propre pour un couvent ou un appartement dépend.t ci dev.t des Minimes de Compiègne

4.° un Orgue de huit pieds avec pédales et positif dépend.t ci dev.t des Minimes de Compiègne

Ces quatre Orgues sont d'une très bonne facture et

Vente de 4 orgues des couvents de Compiègne le 5 décembre 1791

NOTE HISTORIQUE :

QU'EST-IL ADVENU DES ORGUES DE COMPIEGNE SOUS LA REVOLUTION FRANCAISE ?

J. BERNET

En abordant ce délicat sujet nous n'ignorons nullement qu'il n'a jamais cessé de susciter polémiques et lamentations de la part des organistes, amateurs ou professionnels de la facture et de la musique d'orgue. La plupart des publications ne manquent jamais de souligner - et d'ailleurs souvent avec raison - les "pertes irrémédiables" causées par la tourmente révolutionnaire dans le Patrimoine des instruments français. Nul ne songerait à contester les faits quand ils sont bien établis, mais leur ancienneté devrait permettre aujourd'hui de les dédramatiser, d'essayer de les expliquer, à défaut de les justifier.

Remarquons cependant que bien d'autres évènements historiques, dont on parle beaucoup moins, firent des dégâts, aussi considérables sinon plus dans ce patrimoine, en particulier les deux guerres mondiales, la première ayant spécialement touché notre région et l'ensemble de la Picardie, secteurs du front pendant 4 ans ; de cette période date la perte d'un grand nombre d'instruments, ne serait-ce que le grand orgue de la cathédrale de Noyon, jamais reconstruit depuis 1918. (1)

La négligence et l'impéritie des hommes ont ajouté leur part à ce bilan négatif et il est certain que depuis 2 siècles le nombre d'instruments en état diminue absolument, sans que des reconstructions trop rares - comme à Beauvais et Soissons pour nos régions - viennent compenser vraiment les pertes.

Celles de la Révolution Française apparaissent à certains comme d'autant plus scandaleuses qu'on les attribue souvent à une volonté systématique d'iconoclasme, voire de " pillage " de la part des révolutionnaires : une opinion fort exagérée, car si la Révolution s'en prit à certains moments précis à l'Eglise - et ce pour des raisons politiques et sociales complexes que nous ne pouvons développer ici - il n'y eut jamais, à notre connaissance aucun plan systématique visant les orgues ; mieux, dans un certain nombre de cas les évènements contribuèrent à perpétuer ou sauver des instruments menacés de disparition, notamment dans les couvents.

Il se trouve qu'en fait, la Révolution coïncide de manière semi-fortuite avec une fin du XVIIIe siècle qui connaissait un net déclin de la musique et partant de la facture d'orgue en France, pour des raisons à la fois idéologiques et esthétiques. Le malheureux instrument avait alors la malchance d'être intimement lié à l'Eglise et à la religion, à une époque où celles-ci connaissaient une crise sinon un déclin profond : il en subit inévitablement le contre coup. Dès avant la Révolution, l'évolution des goûts musicaux conduisait à un abandon progressif de l'orgue en dépit de sa sécularisation ; pendant et après les évènements révolutionnaires, ce déclin ne fit que se confirmer, même à l'époque de la restauration du culte catholique. Dans la première moitié du XIXe siècle, avant la rénovation de l'instrument par CAVAILLE COLL et les facteurs romantiques, on pouvait même croire que le Pape des instruments était en train de subir

---

(1) Voir à ce propos l'étude de M. BERTRAND dans le présent N°.

le sort du clavecin., chassé par le piano forte. Un BERLIOZ n'annonçait-il pas alors la fin de l'orgue tout en lui préférant de nouveaux instruments comme l'harmonium ?

Si nous revenons à l'époque révolutionnaire et à ses conséquences sur les instruments compiègnois, il nous paraît nécessaire de distinguer 2 grandes périodes de la Révolution où ce patrimoine particulier subit de gros dégâts, pour des raisons d'ailleurs assez différentes : 1790-91 d'une part, époque de la "nationalisation" de l'Eglise et du Clergé de France, dont les biens furent récupérés par la Nation dans le cadre d'une vaste réorganisation politico-administrative ; la période 1793-95 d'autre part, où il s'agit cette fois d'une véritable tentative idéologique et politique d'élimination des anciens cultes chrétiens, au profit d'ailleurs d'une sorte de religion civique à caractère déiste ou panthéiste, laquelle ne manquera pas d'essayer d'exploiter à sa manière et à son profit les effets envoûtants de la musique d'orgue sur l'âme des foules.

Si la première période (1790-91) ne s'en prit aucunement au contenu de la religion catholique - contrairement à ce que l'on a trop souvent écrit - elle eut certainement les effets les plus importants sur les biens de l'Eglise et en particulier les orgues.

Pour des raisons au départ financières, l'Assemblée Constituante avait, en novembre 1789, décidé de mettre à la disposition de la Nation les immenses richesses de l'Eglise, essentiellement des terres (10 % du sol national), des immeubles et des biens meubles. Véritable Etat dans l'Etat avant cette réforme, l'Eglise avait jusque là une véritable indépendance matérielle et le premier ordre du royaume perdit du même coup l'immense avantage de cette situation. Soulignons que la décision de la Constituante à l'égard de l'Eglise ne constituait pas une totale nouveauté ; on y songeait plusieurs années avant les évènements révolutionnaires et dans les années 70-80 avait fonctionné officiellement une "Commission des Réguliers" destinés à réviser la carte monastique en supprimant les communautés religieuses aux effectifs trop réduits ou jugées inutiles : plusieurs avaient ainsi disparu dans la région de Compiègne dès 1787, notamment les établissements des Célestins en forêt (St Pierre en Chastres et Ste Croix d'Offémont), dont l'évêque de Soissons avait récupéré les biens. Le retour à la Nation d'une partie des biens de main morte était d'ailleurs souvent réclamé en Picardie par les partisans des réformes et les paysans affamés de terres : dans maints villages du plateau picard, où l'on trouvait jusqu'à un tiers du terroir aux mains de l'Eglise, les cahiers de doléances de mars 1789 réclament souvent la suppression des couvents inutiles (il s'agit des contemplatifs) et la mise en vente de leurs biens fonciers.

Or en 1790 on ne concevait nullement la séparation de l'Eglise et de l'Etat et même si la déclaration des Droits de l'Homme d'août 89 avait, in extremis - et à la grande fureur de la hiérarchie catholique - reconnu la liberté de conscience, il ne pouvait alors être question de "privatiser" l'Eglise ; elle ne pouvait donc alors être que nationalisée, intégrée, subordonnée à l'Etat, son personnel étant par ailleurs transformé en un corps de fonctionnaires ; car en compensation de ses pertes matérielles et financières l'Eglise devaient être prise en charge par la Nation, le Clergé salarié par l'Etat au même titre que les juges et administrateurs - ce qui impliqua logiquement l'élection des curés et évêques, selon les conceptions de l'époque.

Une série de lois et décrets furent votés au cours de l'année 1790 dans la suite logique de ce nouveau statut de l'Eglise et du Clergé.

En février 1790 on interdit l'émission des voeux monastiques, afin d'éteindre progressivement le clergé régulier, jugé anachronique, surtout dans les établissements purement contemplatifs (ceux d'enseignement, de charité ou hospitaliers étaient bien sûr conservés en attendant de modifier leur statut). Au cours du printemps et de l'été 90 les nouvelles ad-

ministrations procédèrent à un inventaire général des couvents, biens et personnels. Religieux et religieuses furent invités à opter pour leur maintien en communauté ou leur sécurisation : l'immense majorité des premiers se prononcèrent pour le retour à la vie civile tandis que presque toutes les religieuses manifestèrent clairement le désir de "vivre et mourir" dans leur établissement. (1)

A Compiègne et dans ses environs immédiats (St Germain, Royallieu inclus) existaient de nombreuses communautés religieuses, plus ou moins nombreuses, comme dans toutes les villes de France à l'époque, soit pour des hommes, principalement quatre grands établissements : les Bénédictons de St Corneille, aussi titulaires du Collège de Compiègne depuis l'expulsion des Jésuites ; les Jacobins et les Cordeliers, ordres mendiants, enfin les Minimes tenant des écoles primaires à l'instar des Frères des Ecoles Chrétiennes. On trouvait aussi des Capucins à St Germain, les Célestins de St Pierre et Ste Croix ayant été antérieurement supprimés. A ces communautés régulières d'hommes s'ajoutait la collégiale St Clément à laquelleétaient rattachés un certain nombre de chanoines et de vicaires chapelains. (2)

La plupart des membres des communautés religieuses masculines de Compiègne, ayant manifesté le désir de rentrer dans le siècle, ces couvents furent fermés, leurs biens recensés en 1790 et mis en vente l'année suivante au profit de la Nation.

C'est ainsi que nous apprenons l'existence d'un ensemble de 4 instruments, figurant dans les procès verbaux de recensement et les actes de vente.

+ l'abbaye bénédictine de St Corneille, la plus ancienne et la plus riche de la ville, possédait une grande église au centre de Compiègne, destinée aux moines et à la minuscule paroisse féodale de Crucifix. (3)
On y trouvait un instrument, ainsi sommairement évoqué dans l'acte de vente du 5 décembre 1791 : (4)

" ... un orgue de 8 pieds avec pédale et tirasse ... de très bon-
" ne facture ..."

Mis en vente le 8 juin 1791, cet orgue fut adjugé, avec sa tribune, lors des enchères du 5 décembre, au notaire compiègnois Louis PENON, qui obtint l'ensemble pour 655 ₤. Cette somme n'était pas négligeable pour l'époque, mais elle était sans doute loin d'atteindre la valeur d'un instrument sur lequel les archives nous donnent tout de même quelques précisions. (5) Il avait été acquis par l'abbaye compiègnoise en 1691, racheté à celle de Prémontré (6) pour la somme de 1500 ₤ ; un menuisier compiègnois avait construit la tribune en fond de la grande nef, confectionné un nouveau buffet de 12 pieds de large, celui de Prémontré étant inutilisable. L'inauguration de ce nouvel instrument eut lieu le 24 décembre 1691. Profitant du passage à Compiègne du facteur parisien DESLANDES, en

---

(1) les établissements maintenus à la suite des voeux de ces religieuses furent tous fermés et nationalisés à la suite de la nouvelle législation consécutive à la "2de Révolution" du 10 août 1792, laquelle amena la chûte de la monarchie et une nouvelle phase de la Révolution.
(2) Sur les établissements religieux de Compiègne à la veille de la Révolution, voir un article de M. H. MULLER publié dans le Bull. de la Soc. Hist. de Compiègne (1950) "Les paroisses de Compiègne en 1789".
(3) Cette paroisse qui ne servait guère qu'aux religieux et aux fermiers de l'abbaye, sera la première supprimée dans la ville, en décembre 1790.
(4) A.D. Oise 1 Q III - 790 dossier orgues et horloges.
(5) A.D. Oise H 2169 (dossier orgue de St Corneille) et 2146 + pp. 86 et 147
(6) Il s'agit probablement de Prémontré actuellement dans l'Aisne.

juillet 1726, les moines firent relever l'instrument auquel furent alors apportées quelques améliorations : réfection des piliers de la tribune, adjonction d'un jeu en Positif, fabrication d'un buffet pour ce dernier qui, par économie semble-t-il, en était jusque là dépourvu. (1) Une tradition, non confirmée par les archives en notre possession, veut également que cet orgue ait fait ultérieurement l'objet de travaux de la part de François CLICQUOT.

En tout cas l'orgue de St Corneille était encore en bon état en 1790, tenu par deux titulaires, Mathurin MARIELLE et Albin Claude François NOCQ, ce dernier étant le professeur de musique du Collège, alors tenu par les Bénédictins de St Corneille.

Nous ignorons ce que put bien faire le notaire PENON de son acquisition ; comme il acheta en même temps un autre des 4 orgues alors mis en vente, nous pensons qu'il dut les mettre en pièces détachées pour en revendre tous les matériaux et éléments monnayables.

+ Mis en vente et adjugé en même temps que le précédent, l'orgue du couvent des Cordeliers, établissement situé non loin de l'église paroissiale St Antoine et aujourd'hui totalement disparu, nous est ainsi présenté en 1791 : (2)

" ... un orgue de 8 pieds avec tirasse et faux positif ... de
" très bonne facture".

Il s'agissait donc d'un instrument plus modeste dépourvu de jeux de pédale indépendants et orné d'un buffet de positif vide ; il ne fut d'ailleurs mis à prix qu'à 100 ₤ et adjugé à 180. L'acquéreur était cette fois un laboureur du proche bourg de Rémi, situé sur le plateau picard au Nord Ouest de Compiègne. On note à cette occasion l'intervention dans les enchères du curé du village de Rémi pour le compte de la fabrique ; il nous parait probable que l'achat du laboureur avait la même destination, les deux hommes s'étant vraisemblablement concertés pour s'assurer de l'acquisition. De ce fait l'orgue des Cordeliers de Compiègne a pu être remonté dans l'église paroissiale du bourg de Rémi ; s'il a aujourd'hui disparu, on peut éventuellement trouver là l'origine des boiseries XVIIIe siècle qui subsistent sur la tribune au fond de l'église du village.

Troisième instrument signalé dans les mêmes circonstances, l'orgue du couvent des Jacobins, dont l'emplacement est encore visible aujourd'hui par les ruines de son cloître situées dans les jardins du musée Vivenel, au bord de l'Oise.

On le décrit en 1791 comme

" ... un orgue de 8 pieds à trois claviers, avec pédale et écho,
" faux positif ... d'une très bonne facture ..." (3)

Il s'agissait donc là aussi d'un orgue assez important puisque dépourvu de 3 claviers et d'un pédalier à jeux indépendants ; si deux des claviers nous sont connus (Grand Orgue et Echo - ou dessus d'Echo), on peut s'interroger sur l'identité du 3° qui eût dû être logiquement un Po-

---

(1) Le dossier H 2169 mentionne un instrument précédent de 7 jeux, acheté 450 ₤ au facteur parisien P. THIERRY en 1664 ; les religieux le jugeant insuffisant, essayèrent en vain d'acheter un autre orgue mis en vente à St Rémi de Reims en 1666. Rappelons que St Corneille jouissait d'une illustre tradition en matière d'orgue : elle avait abrité dès le VIIIe siècle le premier instrument connu en France, cadeau de l'Empereur Byzantin Constantin V à Pépin le Bref en 757, placé dans l'abbaye à l'occasion d'un concile de 120 Evêques et abbés.

(2) A.D. Oise 1 Q III - 790 dossier orgues et horloges.

(3) Même source que précédemment.

sitif de dos, mais on parle ici d'un "faux positif" ce qui suggère un petit buffet vide en avant de l'instrument ; le Positif avait-il été placé initialement ou ultérieurement dans le corps du buffet du Grand Orgue ou au dessus, comme on nous l'indique précisément pour un autre instrument compiègnois à l'époque ? Nous l'ignorons, en l'absence d'autres références sur cet orgue. Soulignons aussi que les auteurs des affiches n'étaient pas forcément des spécialistes de la facture ...

En tout cas cet instrument important ne fut mis en vente que pour la somme dérisoire de 50 ₤, vendu à 165 ₤, tout de même, au terme des enchères de décembre 91. L'état défectueux de l'orgue explique peut être la modicité de la somme. L'acquéreur fut cette fois un personnage local important : l'imprimeur de Compiègne L.F. BERTRAND, alors secrétaire du district, homme politique bien en vue puisqu'on l'appelait alors le "Mirabeau compiègnois", leader des Jacobins du lieu, futur Conventionnel suppléant et Procureur syndic du district sous la Convention. (1) Là aussi nous ignorons le but de son achat et la destination qu'il en fît ; la taille de l'instrument nous incite à penser qu'il dut le démonter et en récupérer les matériaux pour lui-même ou pour les revendre.

Enfin un quatrième et dernier instrument nous est mentionné dans la même fournée : celui possédé par l'ex-couvent des Minimes, situé derrière l'Hôtel de Ville et dont existe toujours la belle chapelle, transformée aujourd'hui en salle de sport et stand de tir.

Cet instrument était le plus modeste des quatre :

"... un petit orgue de 4 pieds propre pour un couvent ou un appar-
" tement ... de très bonne facture ..."

Mis à prix 50 ₤ il fut acquis pour 80 par le même notaire PENON qui avait déjà racheté l'instrument de St Corneille. Plusieurs références des archives paroissiales de Compiègne nous indiquent que ce petit orgue fut remonté, avec sa tribune aux colonnes torses de style baroque, dans l'église paroissiale St Germain, à la suite d'un achat du curé. On y signale des travaux de peinture et de menuiserie en février et août 1793.

A l'inverse de ceux de leurs homologues masculins, les biens des communautés religieuses féminines conservées en 1790 à la demande de leurs membres, restèrent en place jusqu'à la suppression de septembre 92 ; leur mise en vente n'intervint que l'année suivante. Il n'existait apparemment aucun instrument ni chez les Visitandines, ni à l'hôpital, ni à l'école de la Ste Famille ni a fortiori chez les austères Carmélites. (2)

On ne mit en vente le 13 juillet 1793 que deux instruments d'établissements religieux féminins : celui de la riche abbaye bénédictine de Royallieu d'une part ; celui de l'Hôtel Dieu St Nicolas du Pont d'autre part, établissement hospitalier tenu par les Augustins, sécularisées mais maintenues à leur poste en septembre 1792.

L'un et l'autre de ces orgues existaient au moins depuis 1726 puisque l'on sait qu'à cette date le facteur parisien DESLANDES y fit des travaux, selon le témoignage de la chronique religieuse de l'abbaye de St Corneille citée plus haut. (3)

---

(1) Ce personnage essentiel au plan local et connu nationalement, se révèlera en 1793 comme un très actif déchristianisateur. On peut lire à son propos une notice biographique, d'ailleurs peu flatteuse, rédigée au siècle dernier par l'historien local A. SOREL. (Publ. de la Soc. Hist. de Compiègne.) Nous l'avons largement évoqué dans nos articles sur la déchristianisation à Compiègne (cf. Bull. de la Soc. des Antiquaires de Picardie - N° 4 1980 et A.H.R.F. N° 4 de 1978).

(2) Cet ordre recourait peu à l'usage de l'orgue ; le répertoire des facteurs d'orgue de J. MARTINOD signale par erreur un instrument récent dans l'actuel couvent des Carmélites de Compiègne, reconstitué au XIXème siècle.

(3) A.D. OISE H 2146 p. 147

Par ailleurs, si nous ignorons tout de la taille et de l'allure de l'instrument de l'Hôtel Dieu St Nicolas, celui de la puissante abbaye bénédictine, placée assez loin au Sud Ouest de Compiègne, nous est un peu mieux évoqué par les procès verbaux de recensement des biens de l'abbaye, datés d'août 1790 et septembre 1792 : (1)

" ... le choeur des religieuses occupant une partie de l'église
" séparé par une grille de fer, est garni de stalles et précédé
" d'un avant choeur, au dessus duquel est une tribune où est pla-
" cé le buffet d'orgue ; derrière cet avant choeur est une partie
" de bâtiment en appentis adossée à l'église où se trouve l'es-
" calier pour monter à l'orgue ..."
" ... dans le choeur des Dames, un petit buffet d'orgue de 8 pieds
" avec un positif dans le corps du grand orgue ..."

Il s'agit donc d'un instrument pourvu d'au moins deux claviers (G.O et Positif), placé en hauteur, à la limite du choeur et de la nef de l'abbatiale aujourd'hui disparue. (2) Nous savons qu'en 1790 cet instrument avait pour titulaire une des religieuses de choeur, Reine Angélique PRAT, dite Sr Bernard.

Faute de pièce d'archive concernant la vente de ces deux instruments, nous ignorons complètement combien et comment ils furent vendus et acquis, par qui, et a fortiori ce qu'il put en advenir ultérieurement. Leur disparition ne fait guère de doute, d'autant que si l'Hôtel Dieu fut maintenu au cours des évènements révolutionnaires, l'ex-abbaye de Royalleur - rebaptisée Beaulieu au moment de la déchristianisation - fut transformée en hôpital militaire dès 1793.

Le bilan de la fermeture et de la suppression des couvents compiègnois en 1790-92 nous fait donc apparaître l'existence d'au moins 6 instruments d'importance diverse, parmi lesquels celui de l'abbaye St Corneille, daté du XVIIe siècle, était, semble-t-il le plus grand et le plus intéressant. Ce chiffre est minimum, car nous ne savons rien sur les biens de couvents disparus un peu avant la Révolution, comme les Célestins de St Pierre en Chastres et Ste Croix d'Offémont, ni sur ceux des Capucins de St Germain ou du monastère cistercien de Monchy Humières. Quatre de ces six instruments au moins ont à coup sûr disparu entre 1791 et 1793, le cinquième ayant peut être poursuivi sa carrière dans une église paroissiale de village, le sixième (celui des Minimes) dans St Germain de Compiègne.

En Juillet 1790 l'Assemblée Constituante avait adopté la célèbre Constitution Civile du Clergé, organisant administrativement l'Eglise sous l'égide de l'Etat. Ce texte, qui fut à l'origine d'un véritable schisme religieux aux lourdes conséquences politiques, prévoyait notamment une simplification de la carte ecclésiastique par mesure d'économie et pour adapter les structures religieuses à celles des autres instances créées en 1790 ; on ne comptait plus qu'un évêché par département, une paroisse par commune jusqu'à 6.000 habitants, d'où la suppression de nombreux édifices jusque là consacrés au culte. La mesure touchait particulièrement les villes anciennes pourvues de nombreuses cures, telles Noyon, Senlis ou Beauvais pour notre région.

A Compiègne, ville de création relativement plus récente, les "dégats" furent moindres car on ne comptait guère que 3 paroisses intra muros

---

(1) A.D. Oise 1 Q II 1644, états des 9/8/1790 et 17/9/1792.

(2) Une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye sont encore visibles de nos jours (palais abbatial du XVIIIe siècle, communs et ferme) ; la cour en a été récemment transformée en parc ouvert au public, à proximité des nouveaux quartiers de la ville.

(St Jacques, St Antoine et Crucifix) ; avec l'annexion du village de St Germain en Janvier 1791, s'en ajoutait une quatrième, sans compter les proches cures de Margny et Venette.

Les autorités municipales de Compiègne, qui avaient en vain tenté d'obtenir le siège de l'évêché de l'Oise pour la ville, s'efforcèrent de conserver au moins les deux principales paroisses du centre ville, St Jacques et St Antoine, arguant d'une population (quelque peu gonflée pour la circonstance) de 8000 paroissiens. Les édifices de St Germain et Venette auraient été conservés comme succursales tandis que l'on prévoyait l'abandon de St Corneille et de l'église paroissiale de Margny, cette dernière étant croulante. (1)

Mais ce plan fut déjoué par la loi de juin 1791 qui réduisait Compiègne à une seule paroisse (St Jacques), St Germain et Margny étant alors érigées en succursales. On protesta très vigoureusement à Compiègne et la municipalité se refusa à appliquer la loi ; St Antoine fut ainsi conservée comme église paroissiale à l'instar de St Jacques ; St Germain garda aussi son curé - un chaud patriote, homme politique bien en vue à Compiègne puisqu'il fut un temps Procureur de la commune. De ce fait les trois églises de Compiègne - St Jacques, St Antoine et St Germain continuèrent de fonctionner comme par le passé, conservant chacune son orgue en usage, et ce jusqu'à l'automne 1793.

A cette époque, Compiègne, l'Oise et la Picardie connurent, comme d'autres régions de la France cet étrange phénomène politico-social, si controversé, que l'on a appelé la "déchristianisation" ; après quelques signes avant coureurs en septembre et octobre 1793, le mouvement visant la suppression du culte catholique éclata vraiment début novembre à Compiègne, surtout avec l'arrivée dans la ville des sans culottes parisiens de l' "armée révolutionnaire" (2) et le passage du Conventionnel en mission amiénois André DUMONT, chargé de contrôler la situation dans l'Oise et la Somme. Ce dernier, initiateur du mouvement dans la Somme, réputé grand pourfendeur d' "animaux noirs", arrivé à Compiègne le 11 novembre 1793, donna le feu vert à des autorités locales jacobines qui brûlaient de supprimer totalement ce qu'on appelait désormais " le fanatisme et la superstition ".

Dépouillement des églises de leurs ors, argenteries, cuivres et ornements, abdication des prêtres, interdiction des cérémonies extérieures du culte catholique, et finalement fermeture des églises paroissiales - pour en rouvrir quelques unes comme "Temples de la Raison", telles furent les principales mesures prises en quelques semaines par les chauds patriotes locaux, peuplant la Société Populaire, et les autorités constituées (Municipalité, district, Comité de Surveillance).

L'église St Antoine, dont le maintien était illégal depuis juin 1791, fut la première victime : fermée et dépouillée dès le 11 novembre, elle faillit devenir le premier "Temple de la Liberté" de la ville, mais fut bientôt désaffectée pour être utilisée comme magasin à fourrages militaires. Le 18 Novembre St Jacques était à son tour fermée au culte catholique, mais sa taille et sa situation au coeur de la ville, à proximité de la Maison Commune, la vouaient tout naturellement au culte civique substitué aux cérémonies catholiques : l'église fut solennellement dédiée à la Raison au cours d'une grandiose fête célébrée le 20 décembre 1793.

Le sort des orgues était lié au nouvel usage de ces bâtiments religieux ; dès le 17 novembre 1793, un membre de la Société Populaire de Compiègne - le club des Jacobins local - avait fait la motion

" ... que les deux orgues des Temples soyent conservés pour y fai-
" re retentir les hymnes patriotiques ..." (3)

---

(1) Ce projet municipal comportait une arrière pensée politique, car Compiègne s'efforçait déjà d'annexer le proche village de Margny.

(2) Troupe particulière, chargée de contrôler les voies d'approvisionnement de Paris ; elle joua un rôle idéologique et politique essentiel dans la période à Compiègne.

(3) A.D. Oise L 4 - délibérations de la Société Populaire de Compiègne. Rg. 2

Sur cette célèbre gravure de la fête de la Raison à Notre Dame de Paris, on peut remarquer l'usage de l'orgue à des fins républicaines et civiques. (20 Novembre 1793)

Finalement seul l'orgue de St Jacques eut vraiment cet usage, lors des grandes fêtes civiques et pour les cérémonies républicaines organisées chaque décade en remplacement des anciennes messes, où l'on chantait des hymnes patriotiques en lieu et place des cantiques. De la sorte le culte de la Raison - puis de l'Etre Suprême à partir de mai 1794 - contribua à la conservation de ce bel instrument de St Jacques, dont nous admirons toujours les buffets 17ème et 18ème siècles.

En revanche, les édifices de St Antoine et St Germain furent passablement dévastés par leurs usages militaires ; toutefois les orgues n'y furent nullement démolies et subsistèrent tant bien que mal dans un environnement peu propice à leur bonne conservation.

En l'an III (été 1795), les circonstances politiques nationales ayant changé, la Convention thermidorienne finissante connut une irrésistible poussée populaire en faveur du rétablissement du culte catholique. Le statut de l'Eglise avait bien changé : totalement séparée de l'Etat depuis septembre 1794, devenue donc privée, appauvrie et suspecte aux yeux des autorités républicaines, celle-ci devait jouer très serré pour récupérer ses lieux de culte ; or les anciennes églises étaient des bâtiments nationaux ou municipaux : il fallut donc une forte pression populaire en même temps que des artifices juridiques - comme la location - pour rouvrir St Antoine puis St Jacques aux cérémonies du culte catholique. (1)

Pour St Jacques, restée lieu d'un culte civique aussi décadent qu'il était décadaire, les catholiques durent se contenter de partager l'édifice avec les autorités : selon les jours et les heures, on pouvait y entendre des cantiques ou des hymnes patriotiques, toujours accompagnés par l'orgue resté en état de marche et profitant de ce "simultaneum".

---

(1) Pétitions des habitants en septembre 1795 (Arch. Comm. 1 D 5)

Au début du Directoire, les autorités locales reçurent l'ordre de vendre tout ce qui pouvait subsister d'édifices religieux et de biens meubles d'origine ecclésiastique. C'est ainsi que l'orgue de St Jacques fut officiellement mis en vente le 19 germinal an IV (9 avril 1796). En réalité la vente fut fictive : avec la complicité des autorités, l'acquéreur, un certain MARTIN, apothicaire à Compiègne, simple prête nom des paroissiens - et aussi locataire officiel de l'église - n'en fit l'achat que pour éviter la disparition de l'instrument. Celui-ci resta donc bien en place sur sa tribune, ayant heureusement traversé cette période troublée sans trop d'encombres, pour vraiment retrouver définitivement son usage ancien avec le rétablissement officiel du culte catholique sous le Consulat.

Quant aux instruments de St Antoine et St Germain, il n'en est plus question après la fermeture des édifices au culte catholique au cours de l'automne 93 ; tout nous porte à croire cependant que ces deux orgues, peut être hors d'usage, subsistèrent à l'état de meubles jusqu'à leur remplacement au cours du XIXème siècle. Pour St Antoine, dont il subsiste toujours la tribune du XVIIIe siècle, l'instrument lui-même existait toujours en 1816, puisqu'il est représenté à cette date par un dessin du Compiègnois LERE. (1) Son mauvais état motiva son remplacement en 1830 par l'actuel instrument à la suite d'un don généreux. (2)

L'instrument de St Germain, venu avec sa tribune actuelle de l'ancien couvent des Minimes, reste mentionné au XIXème siècle, remplacé par un petit orgue venu de St Antoine puis par l'actuel MERKLIN à la fin du siècle. (3)

Le bilan négatif de la Révolution peut apparaître assez lourd à Compiègne dans le domaine des orgues : sur 8 instruments attestés en 1789 il n'en subsiste aujourd'hui plus qu'un (St Jacques) ; 4 des 6 orgues de communautés religieuses ont à coup sûr disparu pendant les évènements : parmi eux, ceux de St Corneille et de Royallieu semblent avoir été de grands sinon beaux instruments et il est sans doute dommage qu'ils n'aient pu être remontés ailleurs, comme ceux des Cordeliers et des Minimes (à moins que leur état ne l'ait pas permis). Il serait cependant très exagéré de présenter les orgues de Compiègne comme victimes d'un vandalisme systématique ...

---

(1) Bibli. Mun. de Compiègne - Manuscrits de Léré. Cf. la reproduction ci-jointe.
(2) Voir l'étude de J. RIBES sur les instruments compiègnois actuels.
(3) Idem. Références provenant des archives paroissiales de Compiègne.

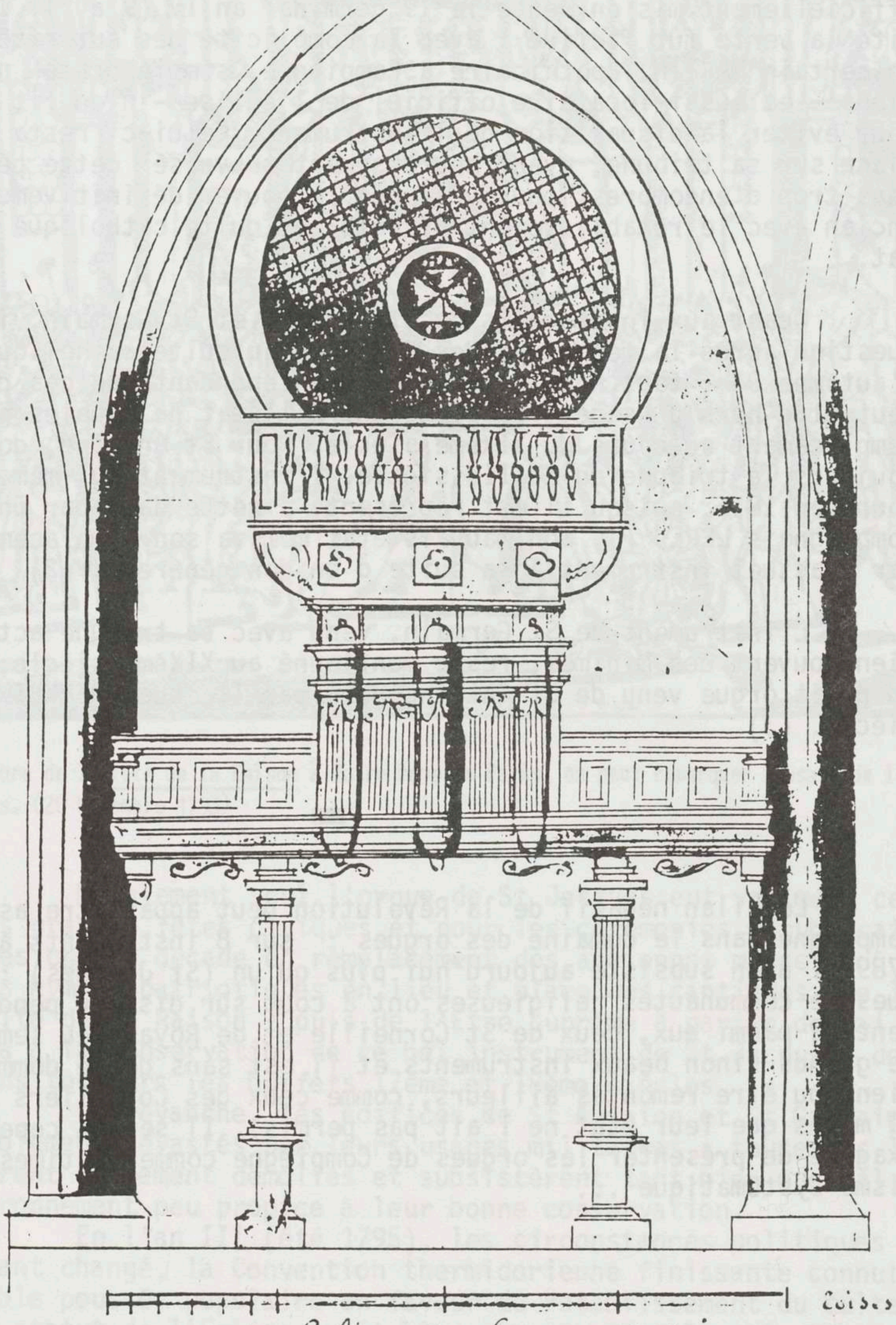

Orgue de l'Eglise de Saint Antoine. 1813.